



**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/01**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L**an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

**ITEM : Frais généraux et label EPTB**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024**

Le procès-verbal du comité syndical du 20 février 2025, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ce procès-verbal.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/02**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L**an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

**ITEM : Frais généraux et label EPTB**

**Objet : Relevé des décisions du Président**

Dans sa séance du 27 octobre 2022, le comité syndical a délégué au Président une partie de ses attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des services.

Le Président, ayant exercé une des compétences de la délégation et comme l'exige l'article L.2122-23 du code susvisé, en informe les membres du comité syndical.

Décision	Date	Objet	Durée	Montant
DEC2025-09	06/02/2025	Décision portant sur la signature de la convention de mise à disposition des fichiers 2023-2024 DDTM de l'Hérault	1 an	Gratuite
DEC2025-10	27/02/2025	Renouvellement adhésion open IG-Année 2025	1 an	1 100 €
DEC2025-11	06/03/2025	Représentation TA Philip Frères	Durée procédure	
DEC2025-12	06/03/2025	Signature convention de prestation de service avec Monsieur Jean Michel DELMOTTE riverain du cours d'eau « Les planasses des Jonc » à Lauret	4 ans renouvelable deux fois	Payante
DEC2025-13	06/03/2025	Signature convention de mise à disposition des terrains avec la mairie de Lauret sur le cours d'eau le Brestalou à Lauret	4 ans renouvelable deux fois	Gratuite
DEC2025-14	06/03/2025	Signature de la convention de mise à disposition de terrains avec Mr Léanic DUPIN riverain du cours d'eau le Brestalou à Lauret	4 ans renouvelable deux fois	Gratuite
DEC2025-15	13/03/2025	Signature convention commodat Monoblet Crespenou Mme TAROUNAS	4 ans renouvelable deux fois	Gratuite
DEC2025-16	13/03/2025	Signature convention de mise à disposition des terrains avec Mme TOMAS sur le cours d'eau Le Brestalou à Lauret	4 ans renouvelable deux fois	Gratuite

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et prennent acte de la présentation de ces décisions.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ,**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/03**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM : Frais généraux et label EPTB**

### **Objet : Approbation du Compte financier unique de l'exercice 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finance pour 2024 qui a généralisé le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu la délibération N°2023/03/07 du 22 juin 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que Monsieur Pierre Martinez, Président s'est retiré lors du vote du Compte financier unique (CFU),

Considérant que le Comité syndical a élu comme président(e) Monsieur André MEGIAS pour présider le Comité syndical lors du vote du CFU.

Il est proposé au comité syndical d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2024 correspondant notamment aux chiffres ci-dessous :

## 1/ Pour la section de fonctionnement :

	2023	2024
Excédent exercice 2023	1 814 306.65 €	
Dépenses réalisées 2024		2 119 784.15 €
Recettes réalisées 2024		1 949 369.78 €
Résultat brut 2024		- 170 414.37 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 643 892.28 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS
011	Charges de stucture	350 000,00 €	236 372,25 €
011	Opérations techniques	1 330 822,39 €	574 764,48 €
012	Charges de personnel	1 187 144,00 €	1 105 933,06 €
65	Autres charges de gestion courante	37 050,00 €	33 632,10 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 905 016,39 €	1 950 701,89 €
66	Charges financières	57 010,00 €	57 001,36 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
68	Dotations provisions	88 189,88 €	88 189,88 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 050 216,27 €	2 095 893,13 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	473 371,78 €	0,00 €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	23 891,02 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		523 371,78 €	23 891,02 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 573 588,05 €</b>	<b>2 119 784,15 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
013	Atténuation de charge	126 200,00 €	146 117,13 €
73	Produits services	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	1 472 052,09 €	1 642 702,84 €
75	Autres produits de gestion courante	153 711,35 €	151 681,42 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		1 751 963,44 €	1 940 501,39 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	1 011,15 €
78	Reprise amort	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 751 963,44 €	1 941 512,54 €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	539,28 €
043	REPRISE AMORTISSEMENT	7 317,96 €	7 317,96 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		7 317,96 €	7 857,24 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 759 281,40 €</b>	<b>1 949 369,78 €</b>

POUR INFO EXCEDENT DE FONCT REPORTE	1 814 306,65 €
-------------------------------------	----------------

## 2/ Pour la section d'investissement :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

	2023	2024
Résultat exercice 2023	2 653 755.21 €	
Dépenses réalisées 2024		935 176.47 €
Recettes réalisées 2024		911 741.16 €
Résultat brut 2024		-23 435.31 €
Solde d'exécution excédent	2 630 319.90 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	CHAP	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
20	Immobilisations incorporelles	1 273 560,00 €	345 253,71 €	13	Subvention d'investissement	134 397,60 €	133 329,58 €
21	Immobilisations corporelles	1 702 348,00 €	103 051,87 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	636 451,69 €	18 954,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		3 612 359,69 €	467 259,58 €	23	Immobilisations en cours	11 600,00 €	0,00 €
				<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		145 997,60 €	133 329,58 €
				10222	FCTVA	122 355,69 €	122 355,69 €
16	Emprunt et dettes	196 241,96 €	196 241,96 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	369 428,18 €	369 428,18 €
16	Dépôts et cautionnement reçus	1 081,00 €	1 081,00 €	16	Emprunt et dettes	1 081,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		197 322,96 €	197 322,96 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 011,15 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		3 613 440,69 €	197 322,96 €	<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		493 876,02 €	491 783,87 €
				<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		639 873,62 €	625 113,45 €
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	473 371,78	0,00
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 317,96 €	7 857,24 €	040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	23 891,02
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	296 565,00 €	262 736,69 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	296 565,00	262 736,69
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		303 882,96 €	270 593,93 €	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		819 936,78	286 627,71
<b>TOTAL</b>		4 113 565,61 €	935 176,47 €	<b>TOTAL</b>		1 459 810,40 €	911 741,16 €
				<b>POUR INFO EXCEDENT REPORTE</b>		2 653 755,21 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **De voter le Compte financier unique de l'exercice 2024,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 19**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Secrétaire de séance,**

**Marc LARROQUE.**



**Le Président de séance,**

**André MEGIAS.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/04**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

**ITEM : Frais généraux et label EPTB**

**Objet : Délibération approuvant la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le compte financier unique l'exercice 2024,

Vu le résultat cumulé à fin 2024 de la section de fonctionnement s'élevant à 1 643 892.28 € et le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement à 2 630 319.90 €,

Considérant qu'il y a lieu de reporter ces résultats et de les affecter au budget primitif 2024.



**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver la reprise au budget primitif 2025 des résultats de l'exercice 2024 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.**
- **D'approuver l'affectation du résultat 1 643 892.28 € de la section de fonctionnement comme suit :**
  - **508 100.07 € à la ligne budgétaire 1068 « Réserves : Excédents de fonctionnements capitalisés » correspondant :**
    - **À la participation des EPCI aux opérations d'investissement en 2024 (375°234.28€),**
    - **Aux remboursements par les départements du Gard et de l'Hérault du capital de l'emprunt (132 865.79€) au titre de l'année 2024,**
  - **1 135 792.21 € à la ligne budgétaire 02 « résultat de fonctionnement reporté »**
- **D'approuver l'affectation du solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de 2 630 319.90 € à la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté ».**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/05**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L**an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

**ITEM : Frais généraux et label EPTB**

**Objet : Délibération approuvant la fongibilité des crédits pour l'exercice 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 22 juin 2023 actant le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité au comité syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT),

Dans ce cas le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à compter du premier janvier 2025.**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 3**

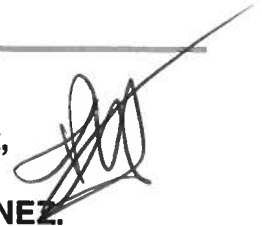
**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/06**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L**an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM : Frais généraux et label EPTB**

**Objet : Création et mise à jour des autorisations de programme, autorisations d'engagements et crédits de paiements**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Les Autorisations de programme et Autorisations d'engagement et les crédits de paiement permettent de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ce qui permet une vision à moyen terme des priorités et de la prospective budgétaire.

Considérant que le budget d'investissement de l'EPTB Vidourle met en œuvre la pluri annualité des dépenses d'investissement,

Considérant le budget de fonctionnement de l'EPTB Vidourle met en œuvre la pluri annualité de dépenses de fonctionnement,

Considérant que les autorisations de programme avec crédits de paiement doivent être réactualisées au regard de différences entre les prévisions d'avancement des opérations et les dépenses effectives.

Considérant que les autorisations d'engagement avec crédits de paiement doivent être réactualisées au regard de différences entre les prévisions d'avancement des opérations et les dépenses effectives.

Un tableau récapitulatif détaillant l'avancement de chaque autorisation de programme et chaque autorisation d'engagement, l'état de consommation des crédits de paiement pour chacun et les crédits de paiement pluriannuels prévisibles est joint au présent rapport.

Considérant qu'en mars 2024, des autorisations d'engagement ont été créés pour les mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations, des activités économiques, des activités agricoles et de l'hôtellerie de plein air :

-Il est proposé de compléter avec une autorisation d'engagement pour les établissements publics : (axe 5 du PAPI 3).

-Le montant total des diagnostics prévus sur 3 ans s'élève à 197 600 euros TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur de 2025 à 2027.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2025, il convient de voter une autorisation d'engagement pour les 197 600 euros concernés.

Cette opération sera financée par l'obtention de 158 080 € de subventions (Etat, Région, Départements Gard et Hérault) et par une partie d'autofinancement (79 040 €).

Les crédits de paiement inscrits en 2025 (46 800 €) vont permettre de débiter les diagnostics.

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver la mise à jour des autorisations de programme avec crédit de paiement (AP/CP) listées dans le tableau annexé,**
- **D'approuver la mise à jour des autorisations d'engagement avec crédit de paiement (AE/CP) listées dans le tableau annexé,**
- **D'approuver la création d'une autorisation pour les diagnostics de réduction de la vulnérabilité des établissements publics,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**







**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/07**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM : Frais généraux et label EPTB**

### **Objet : Budget primitif 2025**

Ce budget a été établi conformément au débat d'orientation budgétaire présenté au comité syndical du 20 février 2025.

Le compte financier unique et l'affectation des résultats ayant été proposés au vote dans cette même séance, le budget primitif 2025 comporte :

- Les reports de crédits en section d'investissement
- L'affectation des résultats dans chacune des sections

### **1/ La section de fonctionnement : un équilibre à 4 417 010.80 €**

Le total du chapitre 11 « charges à caractère général » est de 2 288 483 €.

Toutefois il convient de différencier les « opérations techniques » incluses dans les frais de fonctionnement.

Les opérations techniques représentent 1 931 483 € soit 84.4 % des frais de fonctionnement.

Les « autres » frais de structure représentent 357 000 € et ils sont en hausse de 2 % par rapport à 2024.

Le chapitre 12, charges de personnel totalise 1 229 024 € soit une augmentation de 3.5% principalement due aux glissement vieillesse technicité, au recrutement d'un chargé de mission milieux naturels et de l'augmentation des charges (cf. cotisation CNRACL).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	LIBELLE	Pour mémoire BP 2024	BP 2025
011	Charges de structure	350 000,00 €	357 000,00 €
011	Opérations techniques	1 411 010,21 €	1 931 483,00 €
012	Charges de personnel	1 187 144,00 €	1 229 024,00 €
65	Autres charges de gestion courante	37 050,00 €	37 210,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 985 204,21 €	3 554 717,00 €
66	Charges financières	57 010,00 €	53 343,75 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 042 214,21 €	3 608 060,75 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 003 632,79 €	758 950,05 €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 053 632,79 €	808 950,05 €
<b>TOTAL</b>		4 095 847,00 €	4 417 010,80 €
RESULTAT REPORTE		0	0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 095 847,00 €	4 417 010,80 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	LIBELLE	Pour mémoire BP 2024	BP 2025
013	Atténuation de charge	30 000,00 €	20 000,00 €
73	Produits services	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	2 231 858,00 €	3 260 690,59 €
75	Autres produits de gestion courante	19 682,35 €	528,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		2 281 540,35 €	3 281 218,59 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
78	Reprise amort	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 281 540,35 €	3 281 218,59 €
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €
043	OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		2 281 540,35 €	3 281 218,59 €
RESULTAT REPORTE		1 814 306,65	1 135 792,21 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 095 847,00	4 417 010,80 €

## **2/ La section d'investissement : un équilibre à 4 754 277.37 €**

Les dépenses d'études représentent 853 935.37 € auxquels s'ajoutent 928 304 € de reports : soit un total de 1 782 239.37 €. Ces études sont pour 76.4% d'entre elles liées à la prévention des inondations.

Les dépenses de matériels informatiques, techniques, et de mobilier sont prévu pour un montant de 18 000 €.

Les principaux travaux inscrits sont des travaux de confortement des digues sur St Laurent d'Aigouze et en aval d'Aigues Mortes et le début de la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les béals (déclaration d'intérêt général en cours de réalisation).

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLE	Pour mémoire BP 2024+RAR 2023	RAR	BP 2025	TOTAL 2025 (RAR+ VOTE)	CHAP	LIBELLE	Pour mémoire BP 2024+RAR	BP 2025	TOTAL 2025 (RAR+ VOTE)
20	Immobilisations incorporelles	1 273 560,00 €	928 304,00 €	853 935,37 €	1 782 239,37 €	13	Subvention d'investissement	66 867,60 €	435 327,35 €	435 327,35 €
21	Immobilisations corporelles	1 702 348,00 €	1 595 562,00 €	18 000,00 €	1 613 562,00 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	1 104 225,97 €	495 897,00 €	361 525,00 €	857 422,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		4 080 133,97 €	3 019 763,00 €	1 233 460,37 €	4 253 223,37 €	<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		78 467,60 €	456 352,35 €	456 352,35 €
16	Emprunt et dettes	196 241,96 €	0,00 €	199 900,00 €	199 900,00 €	10	Dotations, fonds divers ...	119 000,00 €	49 401,00 €	49 401,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1068	Excédents de fonctionnement	369 428,18 €	508 100,07 €	508 100,07 €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		196 241,96 €	0,00 €	199 900,00 €	199 900,00 €	16	Emprunt et dettes	1 081,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		4 276 375,93 €	3 019 763,00 €	1 433 360,37 €	4 453 123,37 €	024	Produits des cession d'immobilisations	1 011,15 €	0,00 €	0,00 €
						<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		490 520,33 €	557 501,07 €	557 501,07 €
						<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		568 987,93 €	1 013 853,42 €	1 013 853,42 €
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 003 632,79	758 950,05	758 950,05
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	296 565,00 €	0,00 €	301 154,00 €	301 154,00 €	040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		296 565,00 €	0,00 €	301 154,00 €	301 154,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	296 565,00	301 154,00	301 154,00
<b>TOTAL</b>		4 572 940,93 €	3 019 763,00 €	1 734 514,37 €	4 754 277,37 €	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		1 350 197,79	1 110 104,05	1 110 104,05
<b>RESULTAT REPORTE</b>		0	0	0	0	<b>TOTAL</b>		1 919 185,72 €	2 123 957,47 €	2 123 957,47 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		4 572 940,93 €	3 019 763,00 €	1 734 514,37 €	4 754 277,37 €	<b>RESULTAT REPORTE</b>		2 653 755,21	2 630 319,90	2 630 319,90
						<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		4 572 940,93	4 754 277,37	4 754 277,37

### 3/ Les participations des membres

- Les départements du Gard et de l'hérault participent à diminuer la participation des membres :
- Le Département du Gard assure par convention l'entretien et l'inspection des 3 barrages écrêteurs de crues en lien avec la convention tripartite signée avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol pour un montant de 580 000 € et il participe ponctuellement aux financements des opérations par des subventions.
  - Le Département de l'Hérault participe lui aussi par des subventions aux financements des opérations.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

- De plus les deux Départements remboursent à l'EPTB par convention le montant des annuités des emprunts passés en 2017 pour la finalisation du financement d'opérations antérieures.

➤ Le montant de la participation des EPCI :

Comme prévu dans les statuts, les EPCI versent après le vote du budget un acompte de 50 % des dépenses prévisionnelles (déduction faite du FCTVA et des subventions attendues). Ensuite le montant des opérations spécifiques est régularisé avant demande du solde des participations aux EPCI en fin d'exercice.

Les dernières factures payées sur l'exercice 2024 et la régularisation des frais généraux ont lieu sur le budget 2025.

Ainsi en 2024 au titre du fonctionnement, les EPCI ont participé pour 1 351 754.21 € mais avec la prise en compte des dernières factures, la participation aurait dû s'élever à 1 380 793.21 €, il y a donc un moins perçu de 29 039 €.

En 2024, au titre de l'investissement, les EPCI ont participé pour 340 505.99 € et avec la prise en compte des dernières factures, la participation aurait dû s'élever à 375 234.28 €, il y a un moins perçu de 34 728.29 €.

Au total, le moins perçu représente 63 757.29 € qui se rajouteront à la participation de chaque EPCI au prorata des items concernés.

Pour l'année 2025, le montant prévisionnel de la participation des EPCI est de 623 703.40 € en investissement et de 1 884 618 € en fonctionnement.

Soit un total de 2 539 085.40 € (incluant la participation au titre de la délégation de la CCGPSL), soit 27.7% du budget total (c'était 29.5% pour le budget 2024).

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **De valider la proposition de budget prévisionnel pour l'année 2025, avec une section de fonctionnement équilibrée à 4 417 010.80€ et une section d'investissement à 4 754 277.37€, soit un budget total de 9 171 288.17€,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 17**

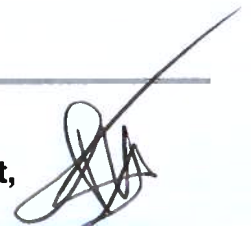
**Pouvoirs : 3**

**Votants : 20**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/08**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		



## **ITEM : Frais généraux et label EPTB**

### **Objet : Dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général pour les béals, auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard**

Par délibération 19 décembre 2024, le comité syndical a validé la finalisation du plan de financement de l'étude préalable à la Déclaration d'intérêt Général (DIG) des béals. La Tranche Ferme de cette étude a été réalisée entre 2023 et 2024.

Les résultats de cette étude basée sur une démarche de concertation avec les différents propriétaires des dix béals concernés permettent aujourd'hui de prévoir les aménagements nécessaires (mise en conformité des prises d'eau, étanchéification de certains tronçons des béals, amélioration de la restitution) pour optimiser la gestion de l'eau de ces ouvrages.

La DIG est une action majeure du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) approuvé par le préfet du Gard en 2019.

En effet, les travaux envisagés sur les béals sont indispensable pour le retour à l'équilibre quantitatif du fleuve Vidourle : jusqu'à 95% d'économie d'eau prélevés par certains béals, soit plus de 300 000 m3/mois d'économie d'eau sur les 10 béals engagés dans la démarche, notamment pendant l'étiage.

Cette démarche se traduit par la rédaction de la DIG et l'instruction de ce dossier par les services de la préfecture.

Une DIG permet aux collectivités de prescrire, exécuter ou prendre en charge des travaux sur des propriétés privées lorsqu'ils présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence. Le dossier qui sera envoyé à la DDTM30 constitue une demande de Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

En application de cet article, l'EPTB Vidourle, de par son statut de syndicat mixte, est habilité à entreprendre (conformément aux articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code Rural) l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence.

Les opérations envisagées par l'EPTB Vidourle dans le cadre de la présente DIG visent à protéger la ressource en eau de l'ensemble du bassin versant en limitant les prélèvements par les béals présents sur le Vidourle et ses affluents. Elles entrent donc dans le cadre des interventions définies par l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Après échange avec les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région, CD30), les taux de financements seraient de 80%.

Les propriétaires des béals s'engageront dans la DIG béals en signant une convention pour chaque ouvrage en permettant de réaliser les travaux sur leur propriété et les engageant à payer le reste à charge des opérations.

Les coûts correspondant à ces aménagements sont actualisés, par rapport à la précédente délibération du 19 décembre 2024, à hauteur de 240 400 € HT au lieu de 168 000€ HT.

	<b>Participation</b>	<b>Montant en € TTC</b>
<b>Agence de l'Eau Méditerranée Corse</b>	60%	173 087
<b>Département du Gard</b>	10%	28 848
<b>Région Occitanie</b>	10%	28 848
<b>Reste à charge – Propriétaire des béals</b>	20%	57 696
<b>Coût total estimatif</b>		<b>288 479</b>

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver le dépôt du dossier DIG en état pour l'instruction auprès des services de la DDTM du Gard,**
- **De mandater le Président pour le dépôt de l'actualisation des demandes de financement auprès des financeurs pour les dépenses ci-dessus exposées,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION  
N°2025/02/09**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L**an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM : Frais généraux et label EPTB**

### **Objet : Avis suite consultation SCOT Sud Gard concernant une modification simplifiée N3**

Par courrier de son Président en date du 12 mars 2025, l'EPTB a été consulté par le Syndicat Mixte du SCOT du Sud Gard pour émettre un avis sur le programme de modification simplifiée N3 du Scot Sud Gard concernant la suppression du plafond de 50 hectares maximum pour la création de fermes photovoltaïques en zone agricole sur le territoire du Scot Sud Gard.

Il est proposé de remplacer ce seuil applicable aux seules zones agricoles par la définition de critères d'implantation, hors zones urbaines, ainsi définies :

- Quand les fermes photovoltaïques concernent les cœurs de biodiversité et des espaces naturels patrimoniaux identifiés et cartographiés dans la Trame Verte et Bleue du Scot, elles devront justifier par des études naturalistes, l'absence d'impact sur la fonctionnalité de l'ensemble naturel concerné ;
- Qu'elles soient intégrées au grand paysage et que les Co-visibilités avec des éléments de paysage remarquables identifiés au sein de la carte Paysage du D2O soient limitées ;
- Qu'elles soient réalisées en priorité sur les terrains les moins favorables au développement d'une agriculture fertile (friches agricoles, secteur ou l'activité est en difficulté...)
- Qu'en mesure compensatoire, le développement d'un projet de ferme photovoltaïque contribue à la revalorisation agricole des terrains concernés par la proposition d'un projet agricole visant le maintien ou la réinstallation d'exploitations agricoles et l'exploitation des terres à des fins de productions agricoles (en particulier en favorisant les installations surélevées permettant l'exploitation du site) ;
- Que ces installations soient complémentaires à une activité agricole principale et qu'elles ne nuisent pas à son maintien et son développement.

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée numéro 3 telle que proposée par le Syndicat Mixte du Scot du Sud Gard.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/10**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			X procuration à Véronique MICHEL
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCCQ – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau,**

### **Objet : Gestion des atterrissements sur le Vidourle et ses affluents**

L'EPTB Vidourle dispose d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la gestion de la ripisylve au niveau du Vidourle et de ses affluents.

Cette DIG se termine le 16 septembre 2026.

Elle permet à l'EPTB Vidourle de se substituer aux riverains après passation d'une convention autorisant l'accès aux parcelles.

Dans le cadre du programme de gestion de la ripisylve, il est proposé de confier à des entreprises spécialisées la gestion de la végétation et des bois morts sur différents atterrissements présents dans le lit du Vidourle et de ses affluents.

Ces travaux ont plusieurs objectifs :

- La gestion de la végétation et la préservation des milieux aquatiques sur ces zones d'atterrissements,
- La gestion des amoncellements de branchages pour éviter la formation de bouchons et les dégâts sur la ripisylve et les habitats écologiques,
- La gestion des bois morts pour éviter l'entraînements des gros sujets tout en les conservant au sein du cours d'eau pour qu'ils continuent à jouer leur rôle au niveau de la faune et des habitats écologiques.



Les atterrissements concernés sont les suivants de l'amont vers l'aval :

- Cours d'eau la Courme, atterrissement aval du pont de Courme à Cannes et Clairan,
- Atterrissement à l'aval de la baignade de Lecques, jusqu'à la confluence avec le Brié (Lecques/Fontanes),
- Atterrissement en aval du seuil du moulin d'Hilaire (Sommières/Boisseron),
- Atterrissement en aval du pont de Villetelle (Villetelle/Aubais),
- Atterrissement en aval du pont d'Ambrussum (Gallargues le Montueux/Lunel),
- Atterrissement du moulin de Veindran (Gallargues/Lunel),
- Atterrissement du moulin des Aubes (Gallargues/Lunel).

Le montant de tous ces travaux est estimé à 142 000 euros HT soit 170 400 euros TTC

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver le programme de gestion des atterrissements pour l'année 2025,**
- **De mandater le Président pour :**
  - o **Déposer les demandes de financement auprès des financeurs pour les dépenses ci-dessus exposées,**
  - o **Engager la consultation des entreprises sous forme de lots spécifiques après validation du plan de financement par le comité de programmation des aides.**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/11**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			X procuration à Véronique MICHEL
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau,**

**Objet : Restauration forestière du Brié, affluent rive gauche du Vidourle (Commune de Combas)**

L'EPTB Vidourle dispose d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la gestion de la ripisylve au niveau du Vidourle et de ses affluents.

Cette DIG se termine le 16 septembre 2026.

Elle permet à l'EPTB Vidourle de se substituer aux riverains après passation d'une convention autorisant l'accès aux parcelles.

Dans le cadre du programme de gestion de la ripisylve, il est proposé de réaliser des travaux de restauration du Brié sur la commune de Combas qui a été durement touchée par les épisodes pluvieux du samedi 22 février 2025.

Les chemins communaux en bordure du Brié ont été emportés par les débordements du cours d'eau.

La commune a sollicité l'EPTB pour la gestion de la végétation présente dans le lit de cet affluent rive gauche du Vidourle.

Dès lors, il est proposé d'engager une opération en plusieurs phases avec notre équipe verte et avec l'appui d'entreprises spécialisées.

L'opération va consister à une restauration de la végétation raisonnée avec traitements des gros sujets et arbres présents dans le lit pour faciliter la circulation de l'eau tout en conservant les habitats nécessaires pour la faune.

Le montant de tous ces travaux est estimé à 40 000 euros HT soit 48 000 euros TTC

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver l'opération de restauration forestière du cours d'eau « Brié » présentée,**
- **De mandater le Président pour :**
  - **Déposer les demandes de financement auprès des financeurs pour les dépenses ci-dessus exposées,**
  - **Engager la consultation des entreprises pour ces travaux spécifiques après validation du plan de financement par le comité de programmation des aides,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 4**

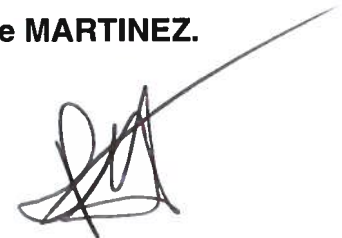
**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/12**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			X procuration à Véronique MICHEL
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM 5: défense contre les inondations**

**Objet : PAPI 3 Vidourle : Maitrise d'œuvre travaux projet rive droite (Fiches actions 6.4, 7.1B, 7.1C, 7.1D et 7.1E)**

L'EPTB Vidourle a engagé les études réglementaires du projet rive droite afin d'obtenir les autorisations environnementales, la déclaration d'intérêt général et la déclaration d'utilité publique de l'ensemble des travaux projetés sur les communes de Lunel, Marsillargues et Saint Laurent d'Aigouze prévus dans cette opération (Papi 3 et Papi 4).

Le nouveau projet rive droite fait l'objet en ce moment d'une concertation préalable qui se terminera le 16 avril 2025. A l'issue de cette concertation préalable, le projet rive droite sera arrêté en tenant compte des avancées et des remarques issues de la concertation.

Dés lors l'EPTB disposera en complément des études réglementaires, de l'avant-projet sommaire produit pour l'enquête publique 2015 et de notes techniques spécifiques d'Egis correspondantes au nouveau projet.

Ces éléments devront être repris et compilés dans un dossier global ou devra figurer les nouveaux avant-projets permettant une présentation de l'ensemble des travaux.

Dés lors afin d'élaborer un dossier d'enquête publique ou figurera le descriptif global de l'ensemble de l'opération, il est cohérent de décomposer la maitrise d'œuvre en l'alotissant selon les modalités ci-dessous :

**Lot 1** : Mesures compensatoires sur le site de la Jassette (fiche action 6.4, Papi 3),

**Lot 2** : Travaux sur la digue de 1<sup>er</sup> rang au nord de Marsillargues (fiche action 7.1 b, Papi 3),

**Lot 3** : Digue de second rang de Marsillargues (fiche action 7.1 c, Papi 3),

**Lot 4** : Digue de second rang de Lunel (fiche action 7.1 d, Papi 3),

**Lot 5** : Aménagements de la rive droite du Vidourle – Décalage et confortement des digues de 1<sup>er</sup> rang de Marsillargues aval, 1<sup>er</sup> tronçon et Saint Laurent d'Aigouze, réhausse du barrage de Tamariguières (côté Gard et coté Hérault), (fiches actions 7.1 e, Papi 3) + définition des aménagements pour la création d'une station de ressuyage complémentaire en bordure du canal de Lunel.

Le marché comportera, pour chaque lot, une tranche ferme correspondant à l'élaboration de l'avant-projet de chaque opération et des tranches conditionnelles pour la suite des opérations de maitrise d'œuvre (pro + suivi des travaux) qui ne pourront être engagées qu'après l'enquête publique et l'obtention des arrêtés d'autorisation des travaux.



Le montant prévisionnel des dépenses pour la réalisation de ces opérations est estimé dans les fiches actions à :

**Lot 1** : Mesures compensatoires sur le site de la Jassette (fiche action 6.4, Papi 3) : **84 576 € HT,**

**Lot 2** : Travaux sur la digue de 1 er rang au nord de Marsillargues (fiche action 7.1 b, Papi 3) :

**987 804 € HT,**

**Lot 3** : Digue de second rang de Marsillargues (fiche action 7.1 c, Papi 3) : **261 181 € HT,**

**Lot 4** : Digue de second rang de Lunel (fiche action 7.1 d, Papi 3) : **573 357 € HT,**

**Lot 5** : Aménagements de la rive droite du Vidourle – Décalage et confortement des digues de 1er rang de Marsillargues aval, 1er tronçon et Saint Laurent d'Aigouze, réhausse du barrage de Tamariguières (côté Gard et coté Hérault), (fiches actions 7.1 e, Papi 3) + définition des aménagements pour la création d'une station de ressuyage complémentaire en bordure du canal de Lunel : **100 000 € HT.**

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre décrite,**
- **De mandater le Président pour :**
  - o **Déposer les demandes de financement auprès des financeurs pour les dépenses ci-dessus exposées,**
  - o **Engager la consultation des bureaux d'études pour chaque lot en inscrivant en tranche ferme la réalisation des AVP indispensable pour le dossier d'enquête publique et en tranches conditionnelles le dossier Pro et les phases suivantes qui ne seront débloquées qu'après autorisation de l'ensemble des autorisations réglementaires,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/13**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L**an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			X procuration à Véronique MICHEL
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM 5: défense contre les inondations**

**Objet : PAPI 3 Vidourle ; Mission d'expertise pour les acquisitions foncières – Aménagements de la Rive droite du Vidourle – Communes de Lunel, Marsillargues et Saint Laurent d'Aigouze (fiches actions 6.4, 7.1 C, 7.1D, 7.1E) – Complète et abroge la délibération N°2024/02/12**

Dans le cadre de l'axe 7 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vidourle 3 labelisé fin 2023 pour la période 2024-2029, un vaste programme d'aménagements de la basse vallée du Vidourle est prévu afin d'achever la sécurisation des digues de premier rang et de protéger les centres urbains situés en rive droite et en rive gauche du Vidourle.

Pour ce faire, l'EPTB Vidourle doit avoir la maîtrise foncière pour créer de nouveaux aménagements et conforter les ouvrages existants mais également pour pouvoir intervenir, entretenir et sécuriser à long terme.

En ce qui concerne la rive droite du Vidourle, les études règlementaires (dont l'étude parcellaire) ainsi que la concertation préalable avec garants sont en cours.

Afin de préciser la nature des terrains et disposer d'une estimation des terrains, l'EPTB souhaite se faire assister par un prestataire foncier qui sera notamment chargé de :

- Analyser la dureté foncière des biens à acquérir,
- Evaluer les biens (à l'amiable ou sous DUP),
- Négocier avec les propriétaires et/ou ayants droit et les exploitants le cas échéant,
- Assister l'EPTB dans le suivi des acquisitions jusqu'à la signature de l'acte authentique,
- Apporter son assistance au maître d'ouvrage dans le cadre des procédures d'expropriation en lien avec l'avocat conseil de l'EPTB.

Compte tenu de la zone géographique concernée et du volume de foncier à acquérir (455 parcelles soit 1 142 015 m<sup>2</sup>), le marché sera alloti et sous la forme d'un appel d'offre ouvert.

Les lots se répartissent de la manière suivante :

- **Lot 1** : Secteur de la Jassette Nord de Lunel - Digue de 1er rang Nord Lunel/Marsillargues
- **Lot 2** : Digue de second rang Lunel.
- **Lot 3** : Digue de second rang Marsillargues.
- **Lot 4** : Dignes de premier rang aval – Marsillargues et Saint Laurent d'Aigouze. Ce lot se décompose de la manière suivante :
  - **Tranche ferme** : Dignes de 1<sup>er</sup> rang aval comprises entre Canal Saint Roman et Tamariguières (Marsillargues /Saint Laurent d'Aigouze) – Totalité de la mission
  - **Tranche conditionnelle 1** : Dignes de 1<sup>er</sup> rang aval Marsillargues/Saint Laurent d'Aigouze (analyse dureté foncière, évaluation des biens et accompagnement lors de l'enquête publique)
  - **Tranche conditionnelle 2** : Dignes de 1<sup>er</sup> rang aval Marsillargues/Saint Laurent d'Aigouze (de la négociation avec les propriétaires / exploitants jusqu'à l'obtention d'un accord amiable ou par voie judiciaire). L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pourra intervenir à la demande de l'EPTB Vidourle dans le cadre des conventions opérationnelles mises en place, afin d'acquérir les parcelles après les négociations amiables conclues par le prestataire foncier.

La décomposition de ce lot 4 s'explique par les motifs suivants :

- Le projet d'aménagements qui sera mis à l'enquête publique porte sur la totalité des aménagements prévus,
- Cependant, la réalisation de l'ensemble des aménagements projetés n'est pas prévue sur le même Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI).

Ainsi, sur le PAPI 3 Vidourle (2024-2029), est prévue la réalisation des aménagements suivants :

- ✓ La digue de 1er rang Nord Lunel/Marsillargues et secteur de la Jassette au nord de Lunel,
- ✓ La digue de second rang Lunel,
- ✓ La digue de second rang Marsillargues,
- ✓ Le confortement des digues de premier rang aval entre le Canal Saint Roman et Tamariguières (Marsillargues /Saint Laurent d'Aigouze).

Sur le PAPI Vidourle 4 (2030-2036) sous réserves de la labellisation du programme d'actions, de l'avancement des aménagements cités précédemment et des possibilités de financement, seront réalisés les travaux de confortement des digues de premier rang aval sur les communes Marsillargues et Saint Laurent d'Aigouze.

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver le recours à une mission d'expertise foncière ainsi décrite,**
- **De mandater le Président pour :**
  - o **Déposer les demandes de financement auprès des financeurs pour la réalisation de cette mission,**
  - o **Engager la consultation des bureaux d'études après validation du plan de financement par le comité de programmation des aides,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/14**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			X procuration à Véronique MICHEL
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		



## **ITEM 5: défense contre les inondations**

### **Objet : PAPI 3 Vidourle : Etude de zonage du risque inondation Junas (fiche action 4.1)**

Dans la continuité des Etudes de Zonage déjà menées dans le cadre de son PAPI 2, l'EPTB Vidourle souhaite réaliser dans son PAPI 3 une nouvelle série d'études de zonage afin de compléter la connaissance du risque sur plusieurs communes de son bassin versant dont la commune de Junas.

L'étude de zonage devra déboucher sur la définition des zones soumises au risque inondation et les prescriptions qui en découlent. L'étude viendra ainsi compléter la données PPRI existante sur la commune et particulièrement sur le risque ruissellement. Les zonages établis viendront s'annexer au PLU de la commune pour apporter une connaissance du risque.

La connaissance du risque acquise permettra également de calibrer les mesures de réduction de la vulnérabilité objet de l'axe 5 du PAPI 3 Vidourle.

Cette étude répond à plusieurs objectifs

- Recensement des risques inondations auxquels est soumise la commune
- Proposition d'aménagements pour la protection des populations et notamment pour la réduction de la Vulnérabilité du Bati (Axe 5 - PAPI 3 Vidourle)

La prestation est découpée en quatre phases :

- Etat des lieux du risque inondation sur la commune
- Modélisation hydraulique et diagnostic territorial
- Elaboration du zonage inondation – Etat Actuel
- Proposition d'aménagements pour la réduction du risque inondation

Il sera mis en place un comité de pilotage de l'étude, constitué par :

- La Commune de Junas
- L'EPTB Vidourle,
- La Communauté de commune Pays de Sommières
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard
- La Région Occitanie
- Le Département du Gard

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

L'estimatif de cette étude est de 80 000 euros HT (voir fiche action 4.1 PAPI 3 Vidourle)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>% DE SUBVENTION SUR MONTANT HT</b>	<b>MONTANT</b>
REGION	20 %	16 000 €
ETAT	50 %	40 000 €

La part d'autofinancement de l'EPTB Vidourle s'élève à 40 000 € soit 30 % du montant HT (24 000€) auxquels s'ajoutent le portage total de la TVA.

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver l'engagement de cette étude sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vidourle,**
- **De mandater le Président pour :**
  - o **Déposer les demandes de financement auprès des financeurs dans le cadre du PAPI 3 Vidourle,**
  - o **Engager la consultation des bureaux d'études après validation du plan de financement définitif par le comité de programmations des aides.**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 4**

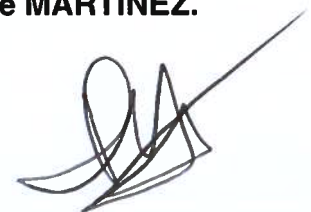
**Votants : 20**

---

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**





**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL  
 DELIBERATION  
 N°2025/02/15**

**Séance du jeudi 27 mars 2025 à 9 heures 30  
 Salle Ambrussum – Espace Castel à LUNEL**

**L** an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars , les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 21 MARS 2025**

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>Elus des EPCI</b>			
<b>CC Cévennes Gangeoises et Suménoises</b>			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
<b>CA Alès</b>			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			X procuration à Jacques DAUTHEVILLE
<b>CC Piémont Cévenol</b>			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
<b>C d'Agglo de Lunel</b>			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			X procuration à Véronique MICHEL
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
<b>CA Pays de l'Or</b>			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
<b>CCP de Sommières</b>			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			X procuration à Marc LARROQUE
<b>CC Grand Pic Saint Loup</b>			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
<b>CC Rhône Vistre Vidourle</b>			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
<b>CC Terre de Camargue</b>			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)			X procuration à Régis VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
<b>CC Petite Camargue</b>			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

## **ITEM 5: défense contre les inondations**

### **Objet : PAPI 3 Vidourle : Etude de zonage du risque inondation Aimargues (fiche action 4.1)**

Dans la continuité des Etudes de Zonage déjà menées dans le cadre de son PAPI 2, l'EPTB Vidourle souhaite réaliser dans son PAPI 3 une nouvelle série d'études de zonage afin de compléter la connaissance du risque sur plusieurs communes de son bassin versant dont la commune d'Aimargues qui fait également l'objet d'un projet de digue de second rang (projet rive gauche).

L'aléa inondation du Vidourle sur cette commune a déjà été étudié dans le cadre du projet Rive Gauche, les données sur cet aléa seront issues du Modèle hydraulique construit par EGIS Eau.

Dans la continuité de son projet d'aménagement, L'EPTB Vidourle a notamment besoin d'une étude précise sur les axes d'écoulement notamment afin de dimensionner les bassins de rétention envisagés et tenir compte de la concomitance d'une crue du Vidourle et du ruissellement pluvial sur la commune. En effet la digue de second rang peut présenter un obstacle aux écoulements en cas de crue du Vidourle (clapets anti-retour fermé en cas de crue importante).

L'étude de zonage devra déboucher sur la définition des zones soumises au risque inondation et les prescriptions qui en découlent. L'étude viendra ainsi compléter la donnée PPRI existante sur la commune et particulièrement sur le risque ruissellement. Les zonages établis viendront s'annexer au PLU de la commune pour apporter une connaissance du risque.

La connaissance du risque acquise permettra également de calibrer les mesures de réduction de la vulnérabilité objet de l'axe 5 du PAPI 3 Vidourle.

Cette étude répond à plusieurs objectifs

- Recensement des risques inondations auxquels est soumise la commune
- Proposition d'aménagements pour la protection des populations et notamment pour la réduction de la Vulnérabilité du Bati (Axe 5 - PAPI 3 Vidourle)
- Dimensionnement précis des ouvrages de gestion pluvial prévus dans le cadre du projet Rive Gauche (bassins de rétentions)

La prestation est découpée en cinq phases :

- Etat des lieux du risque inondation sur la commune
- Modélisation hydraulique et diagnostic territorial
- Elaboration du zonage inondation – Etat Actuel
- Proposition d'aménagements pour la réduction du risque inondation
- Elaboration du zonage inondation – Etat Aménagé
- Etude de l'impact de la digue de second rang sur les crues du Rhône et du Vistre (tranche optionnelle)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Il sera mis en place un comité de pilotage de l'étude, constitué par :

- La Commune d'Aimargues
- L'EPTB Vidourle,
- L'EPTB Vistre Vistrenque
- La Communauté de commune de Petite Camargue
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard
- La Région Occitanie
- Le Département du Gard

L'estimatif de cette étude est de 120 000 euros HT (voir fiche action 4.1 PAPI 3 Vidourle)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>% DE SUBVENTION SUR MONTANT HT</b>	<b>MONTANT</b>
REGION	20 %	24 000 €
ETAT	50 %	60 000 €

La part d'autofinancement de l'EPTB Vidourle s'élève à 60 000 € soit 30 % du montant HT (36 000 €) auxquels s'ajoutent le portage total de la TVA.

**Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :**

- **D'approuver l'engagement de cette étude sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vidourle,**
- **De mandater le Président pour :**
  - **Déposer les demandes de financement auprès des financeurs dans le cadre du PAPI 3 Vidourle,**
  - **Engager la consultation des bureaux d'études après validation du plan de financement définitif par le comité de programmations des aides,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Absents : 1**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 20**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

**Le Président,**

**Pierre MARTINEZ.**

